

Les Louveteaux du Queyras



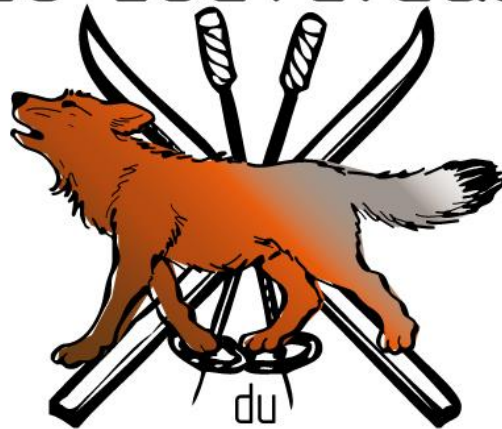
Mécénat sportif 2018

Président :

Jean-Luc PELLIGOTTI
06 71 23 26 79
jl.pelligotti@wanadoo.fr

Votre contact :

Les Louveteaux



QUEYRAS

Les Louveteaux du Queyras
La ville
05350 Arvieux

Sommaire

Notre association.....	4
Nos engagements et résultats sportifs	6
Nos actions tout au long de l'année.....	8
Nos moyens de communication.....	10
Notre compte de résultat 2016	12
Notre projet : Financer la classe sportive.....	14
Notre projet : Slaloms parallèles.....	16
Devenir notre mécène sportif.....	18
Convention de mécénat.....	20

Notre association

Les Louveteaux du Queyras est un club de ski alpin créé en 2013 sous l'impulsion de familles désireuses :

- d'un **encadrement sportif sérieux**,
- d'amener les enfants à un niveau de pratique au **plus haut niveau**,
- d'initier une formation aux **métiers du ski et de la montagne**,
- de motiver le **plaisir de l'enfant** dans les activités sportives,
- de respecter un **budget raisonnable** pour tous les membres.

L'association a pour objet :

- de développer la **pratique du ski et de ses activités assimilées** sous toutes ses formes, avec pour objectif l'accès du plus grand nombre à la pratique de ces activités physiques et sportives ;
- de mettre en œuvre les moyens de promotion nécessaires à ce développement, d'assurer celle-ci en respect des autres formes de pratique sportive organisée au sein de groupements multisports, y compris en sollicitant la participation de partenaires institutionnels et économiques ;
- de favoriser la pratique du ski et de ses activités assimilées en contrôlant et en coordonnant leur activité, ces pratiques étant des moyens d'éducation, de culture et de participation à la vie sociale et citoyenne ;
- l'organisation de fêtes, manifestations et animations sportives ;
- la participation aux compétitions des Fédérations délégataires ou affinitaires, aux compétitions du sport entreprise ;
- l'organisation de loisirs sportifs et sociaux, de séjours et de voyages à thème sportif.

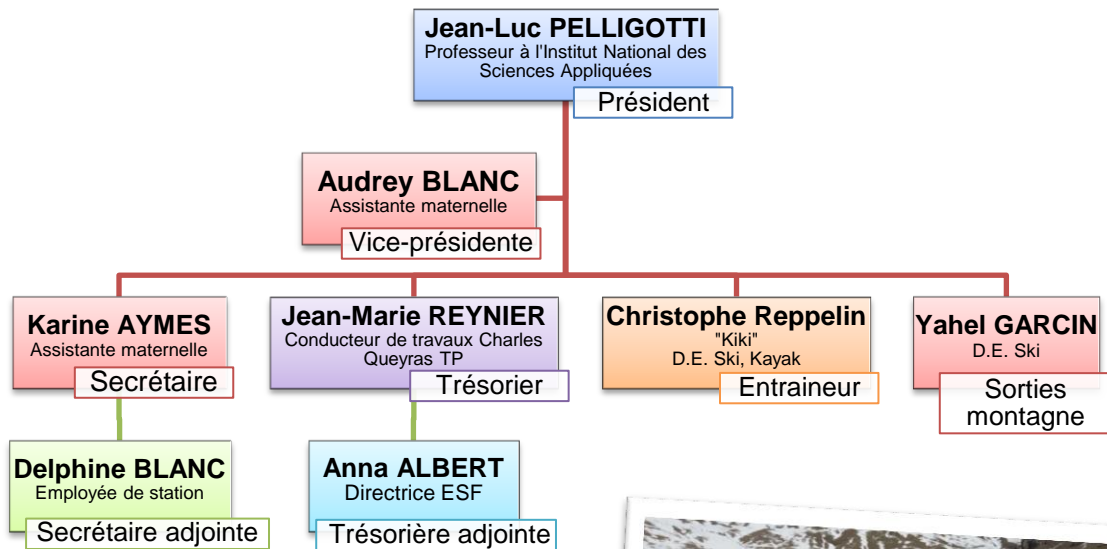
Elle s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique, confessionnel ou portant atteinte à l'ordre ou à la morale publique.

Elle assure en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense, s'interdit toute discrimination illégale et veille à l'observation des règles déontologiques du sport définies par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Elle respecte les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines sportives pratiquées par leurs membres.

Association n°W051001439 déclarée à la sous-préfecture de Briançon.
SIREN 828 795 880

Un bureau compétent constitué de passionnés et de socio-professionnels de la neige.



Une dizaine de familles bénévoles.



Le président et les jeunes skieurs



La machine à barbe à papa du club



12 skieurs en championnat et 4 skieurs hors championnat

Nos engagements et résultats sportifs

Coupe d'Argent :

Championnat FFS régional rassemblant les meilleurs des catégories U12 à U18.
Les **6 à 7 courses** dans le 04 et le 05 : super-géant, géant et slalom.
En 2018 nous avons **7 skieurs qualifiés** dans les catégories U12 et U14.

Coupe de Bronze :

Championnat FFS régional rassemblant notamment les non sélectionnés en coupe d'argent des catégories U12 à U18.
Une **dizaine de courses** dans le 04 et le 05 : super-géant, géant et slalom.
En 2018 nous avons **6 skieurs** dans les catégories U12 à U16.

ESF ski tour et courses ski open ESF :

Courses ESF ouvert à toutes les catégories, organisées sur l'ensemble des stations du territoire alpin, sans qualification préalable.
Une **douzaine de courses** dans le 04 et le 05 : géant et slalom.
Nécessaire pour évaluer les entraînements, permet de regrouper les skieurs hors championnats FFS, rapporte des points au classement ski open pour les coqs d'or

Ski Games :

Véritables «X'Games» dédiés aux U12 et aux U14, cette compétition, labellisée FFS, allie le ludique au technique sur des tracés de Ski Cross.
Deux week-ends de course dont un en Italie.

Coqs d'Or :

Organisé conjointement par l'ESF et la FFS, le Skiopen Coq d'Or est une grande épreuve nationale. Son but est d'encourager l'esprit de la compétition, mais surtout de détecter de jeunes talents. **5 qualifiés en 2016 et 2017.**

Courses hors championnats : janik cup, jb cup, Cristaux de l'Oisans

Courses promotionnelles sans qualification préalable permettent de rassembler tous les jeunes skieurs du club dans une ambiance festive.
Nous participons habituellement à **2 courses** de ce type chaque année.

Classe sportive :

Le projet des classes sportives est d'amener chaque élève vers son plus haut niveau de pratique avec un aménagement horaire de la scolarité.
Le club est partenaire de la classe sportive, il met à disposition de la classe du matériel et du temps de travail de l'entraîneur.
Le collège des hautes-vallées de Guillestre scolarise **en classe sportive 6 de nos membres skieurs.**

	2017			2018	
Charly Desjardins	U12	Coupe d'Argent	45 ^{ème}	U12	Coupe d'Argent
Aurélien Albert	U12	Coupe d'Argent	45 ^{ème}	U12	Coupe d'Argent
Pierre Pelligotti	U10	Blessure		U12	Coupe d'Argent
Axelle Reynier	U12	Coupe d'Argent	2 ^{ème}	U14	Coupe d'Argent
Célia Blanc	U12	Coupe d'Argent	17 ^{ème}	U14	Coupe d'Argent
Antoine Pelligotti	U14	Coupe d'Argent	39 ^{ème}	U14	Coupe d'Argent
Robin Arnera	U12	Coupe d'Argent	28 ^{ème}	U14	Coupe d'Argent
Maxime Albert	U14	Coupe de Bronze		U14	Coupe de Bronze
Matthias Blanc	U14	Coupe de Bronze		U14	Coupe de Bronze
Justine Accart	U14	Coupe de Bronze		U14	Coupe de Bronze
Nina Garcin	U14	Coupe de Bronze		U14	Coupe de Bronze
Mathilda Blanc	U12	Coupe d'Argent	50 ^{ème}	U14	Coupe de Bronze
Clara Garcin	U16	Coupe de Bronze		U16	Coupe de Bronze



3^{ème} club aux Ski Games de Bardonecchia

De nombreux podiums toute la saison

Nos actions tout au long de l'année

La pratique du ski étant saisonnière, elle est complétée par de la préparation physique tout au long de l'année. Cette préparation est vraiment nécessaire pour les jeunes skieurs. Cela leur permet d'améliorer leur condition physique et d'être ainsi plus performant lors des nombreux entraînements de ski l'hiver et des compétitions.

Printemps :

Préparation physique en salle de gymnastique : exercices d'échauffement, d'étirement, de souplesse.

Initiation **kayak** : Une sortie par semaine sur plan d'eau les week-ends de mai.

Stage **saut à ski** : Un week-end en juin sur le site de saut en synthétique d'Autrans (38)

Ski de randonnée : sorties organisées pendant les vacances de Pâques.

Eté :

Quatre stages de **ski sur glacier** de 5 jours chacun aux 2 Alpes répartis sur les mois de juillet et août.

Une sortie **kayak** de 3 jours, descente de l'Ardèche.

Chaque semaine une sortie **randonnée** ou **VTT** pour ceux qui ne partent pas en stage sur glacier.

Automne :

Stage de **ski sur glacier** de 4 jours pendant les vacances de la Toussaint.

Pendant l'automne sorties **randonnée** ou **VTT** le week-end.

Préparation physique en salle de gymnastique : exercices d'échauffement, d'étirement, de souplesse.

Hiver :

Entraînements sur toutes les stations du Queyras, le mercredi, le samedi et le jeudi pour la **classe sportive**. Disciplines : ski alpin, surf, télémark, ski de fond.

Courses le dimanche.

Entraînements tous les jours pendant les **vacances scolaires** sur plusieurs stations du Queyras. Un jour de pose par semaine ou plus si courses pendant les vacances.

Accueil de clubs extérieurs à la région pour échange sportifs : en 2017 accueil du club de La rochette (73) pour un stage d'entraînement de 5 jours sur les pistes d'Arvieux.



Nos moyens de communication

L'animation sur les pistes :

Nos jeunes skieurs sont les meilleurs vecteurs de notre communication. Pendant les périodes de vacances scolaire, ils passent leur journée sur les pistes de ski soit parce qu'ils s'y entraînent soit parce qu'ils sont avec d'autres skieurs en vacances. Toujours dans leur tenue facilement identifiable, ils véhiculent une image dynamique et positive du club et plus largement du sport.

Décembre 2016 le club réalisait un **clip** filmé dans lequel toute la station d'Arvieux, skieurs, perchmen, moniteurs et élèves se figeaient dans une attitude de mannequin. La vidéo a fait **plus de 4000 vues** en quelques jours. https://youtu.be/PlmJR2c_hdc
Pendant les quatre semaines des vacances d'hiver 2017, le club a organisé un soir par semaine des **slaloms parallèles nocturnes et ludiques** ouvert à tous les niveaux de skieurs, avec plus de 50 inscrits par soirée et des lots à gagner tel des appartements pour un week-end.

Le site web : <https://louveteaux.sportsregions.fr/>

Le club possède un site qui permet de diffuser les informations sportives : agenda, résultats, les photos et les vidéos.

Nos partenaires sont présents sur le site du club comme dans toutes les communications du club.

Le site du club permet aussi la prise de contact et les inscriptions aux évènements. Pendant les périodes de vacances nous y publions les résultats des tests de ski ESF ainsi que les informations sur les activités autour du ski, on peut compter **plusieurs centaines de connexions par semaine**. De nombreuses affiches sur les pistes en font la promotion.

Page Facebook :

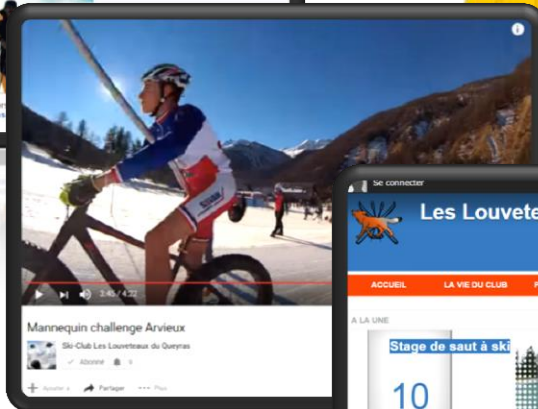
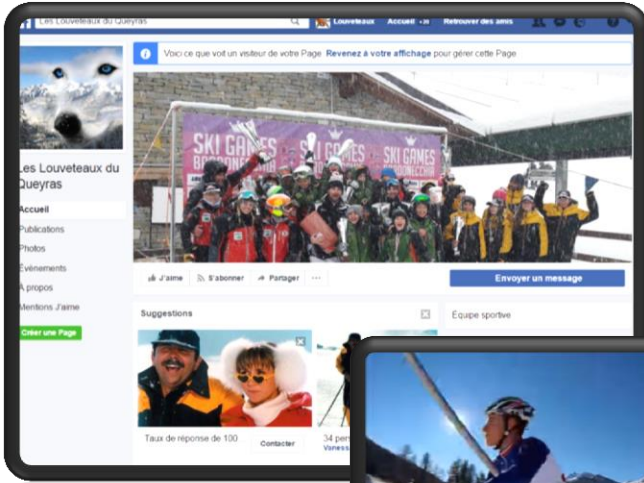
Pour compléter le site, une page Facebook miroir du site permet portée des publications plus ciblée sur les **jeunes** et aussi plus rapide.

<https://www.facebook.com/Les-Louveteaux-du-Queyras-673983379441674/>

Articles de presse :

Le club communique aussi à travers la presse locale (Le Dauphiné Libéré), sur une saison de ski nous avons plusieurs papiers sur nos activités, nos résultats.

Pour la saison **2017 : 5 articles** parus.



ARVIEUX | Les Louveteaux accueillent des jeunes Savoyards dans le Queyras



Le ski-club local, "Les louveteaux du Queyras", ont apprécié de partager ce moment avec ces skieurs savoyards.

Quarante enfants, plus leurs accompagnateurs, sont venus profiter de la neige du Queyras, pour pallier au manque dans leur région. Le ski-club de La Rochette (Savoie), habituée à skier sur les stations de Savoie et d'Isère, et plus particulièrement sur la station du Collet d'Allevard, a répondu à l'invitation de Christophe Repellin, l'entraîneur du ski-club "Les louveteaux du Queyras". Ils ont pu goûter à toutes les neiges, avec du ski libre à Abries dans la neige poudreuse qui est tombée en quantité pendant la première semaine de vacances d'hiver.

Au total, six journées de plaisir ont été vécues avec ces enfants du club local. Tout apprécié cette semaine, les enfants du Queyras étaient heureux de partager leur expérience enneigée tout en devant que ces petits Savoyards ne sont pas si différents. Une belle rencontre dans des conditions de ski idéales. Attention, les Savoyards pourront reprendre leurs habitudes.

Pour les contacter : Jean-Luc Peligotti au 06 71 23 26 79 et Christophe Repellin au 06 20 48 10 86. On se retrouve à la saison prochaine.

ARVIEUX | Le temps s'est arrêté pendant 5 minutes...

Jeudi, l'espace de cinq minutes, la station s'est figée. Les skieurs sur les pistes et les remontées mécaniques, les piétons en front de neige ou au restaurant Le Lys martagon, ont joué aux mannequins ou à la figurine immobile.

Du haut de Catinat jusqu'au bas de La Chalp, soit 415 mètres de dénivellation, le seul à bouger était Jean-Luc Peligotti. Car il fallait bien immortaliser cet événement ! La caméra en main, il a dévalé les pistes et a ainsi pu filmer tout ce monde immobile. Cet événement a été réalisé par le club de ski Les Louveteaux, en partenariat avec l'école de ski et les remontées mécaniques.

La vidéo sera visible sur le site www.louveteaux.com ou skisport@louvet.com



Jeudi, les skieurs d'Arvieux étaient invités à participer à un "Mannequin challenge". À chacun sa pose.

Notre compte de résultat 2016

Nous tenons le **budget à l'équilibre** et réussissons à financer les entraînements et les courses de nos jeunes skieurs.

L'essentiel de nos **ressources** provient des **familles** et des **animations** que nous réalisons tout au long de l'année.

Nous ne bénéficions que d'une **subvention** de la mairie d'Arvieux : **5% de nos ressources**.

Notre souhait est de **développer le mécénat sportif**, ce mode de financement permet un **rapprochement des acteurs économiques** locaux ou nationaux avec le tissu associatif sportif.

Les avantages sont nombreux pour l'association et pour le mécène, nous détaillons ces points plus loin dans ce dossier.

Date de début de l'exercice : 01/10/2015 Date de fin de l'exercice : 30 / 09 / 2016

CHARGES		PRODUITS	
60 – Achat	13 073,19 €	70 – Vente, prestations de services	19 616,10 €
Chocolats	2 197,46 €	Chocolats	2 889,95 €
Prestation de services	319,00 €	Licences	1 999,00 €
Tenues ski vola	5 923,39 €	Animations	1 363,00 €
Fourniture pour les activités	233,34 €	Inter association	867,00 €
Prestation de services : moniteur de ski	4 400,00 €	Paiement tenues par les parents	4 738,40 €
61 – Services extérieurs	6 510,91 €	Forfaits courses et stages paiement parents	3 003,30 €
Licences	1 999,00 €	Logements courses et stages paiement parents	435,45 €
Logements déplacements stages et courses	435,45 €	Entraînements	4 320,00 €
Forfaits courses	521,50 €	74 – Subventions d'exploitation	1 050,00 €
Forfaits stages 2 alpes	3 043,80 €	État :	0,00 €
Assurance	351,12 €	Région :	0,00 €
Carburant	160,04 €	Département:	0,00 €
62 – Autres services extérieurs	2 758,42 €	Commune: mairie d'Arvieux	1 050,00 €
Fourgon transport	2 758,42 €	Autres recettes	0,00 €
63 – Impôts et taxes	0,00 €	75 – Autres produits de gestion courante	1 730,00 €
64 – Charges de personnel	0,00 €	Dont cotisations	230,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	0,00 €	Sponsors	1 500,00 €
TOTAL DES CHARGES	22 342,52 €	TOTAL DES PRODUITS	22 396,10 €

Notre projet : Financer la classe sportive

A partir de la rentrée scolaire 2017, **6 de nos enfants skieurs** sont admis en **classe sportive au collège des Hautes Vallées à Guillestre**.

Nous avons une convention qui nous lie à l'éducation nationale sur le plan sportif et éducatif.

Nos obligations sont de fournir **13 demi-journées d'entraînement de ski alpin** à la classe sportive, et **autant de séances d'activités sportives de montagne**.

A ces obligations s'ajoute le **suivi scolaire** des élèves avec la participation aux **conseils de classe**.

Nous ne recevons aucune subvention à ce titre et **notre petite structure ne peut pas supporter toute seule cette charge**.

C'est pour cela que **nous avons besoin de votre soutien** dans le cadre d'un mécénat sportif pour financer ce projet.

BESOINS

	quantité	durée (h)	Taux	
Cotisation classe sportive	6		70 €	420 €
Entrainements ski	13	4	40 €	2 080 €
Entrainements montagne	13	4	30 €	1 560 €
Déplacements	26		20 €	520 €

TOTAL DES BESOINS **4 580 €**

RESSOURCES

Participation des familles	6		250 €	1 500 €
----------------------------	---	--	-------	---------

TOTAL DES RESSOURCES **1 500 €**

RESTE A FINANCER **3 080 €**



Notre projet : Slaloms parallèles

Lors de l'hiver 2017 nous avons organisé des slaloms parallèles au pied des pistes d'Arvieux, **tous les jeudis soirs de 17h à 18h pendant les périodes de vacances**. Ces manifestations ont rassemblé **jusqu'à une cinquantaine de participants**, enfants, parents et grands-parents de 7 à 77 ans dans une **ambiance festive et familiale**.

Tous les participants gagnent un lot tiré au sort : jouets, produits locaux, bons d'achat, séjour pour un week-end...

Ces manifestations permettent de financer notre club en promouvant notre sport favori, une **inscription de 5 euros** est demandée aux participants.

Cependant les recettes d'inscription ne suffisent pas à couvrir les frais inhérents à cette organisation.

Afin que ces belles animations puissent se réaliser à nouveau cette année, nous sollicitons **votre soutien matériel ou financier** dans le cadre d'un mécénat sportif.

Nous avons **besoins de lots** pour doter chaque soirée et **aussi de finances** pour louer l'espace de ski alpin du pied des pistes ou pour animer cette espace.

Nos objectifs sont de réaliser **2 soirées** slaloms parallèles pendant les vacances de **Noël** et **4** pendant les **vacances d'hiver**.

Nous garantirons l'organisation au minimum d'une soirée slalom parallèle pendant les vacances de Noël et 1 pendant les vacances d'hiver, sous réserve d'enneigement et d'obtention des autorisations administratives.

Des **affiches A3** seront apposées sur les points habituels de d'affichage pendant les périodes de vacances concernées.

Des **kakemono** seront mis en place sur les pistes de ski pendant ces mêmes périodes.

Une grande **banderole** sera mise en évidence à l'arrivée des slaloms.

Tous ces supports porteront les **logos et/ou noms des mécènes** de ce projet qui auront participé à financer au moins 10% des besoins (soit 134 €) ou apporté des lots d'une valeur commerciale d'au moins 134 €.

Les affiches A3 porteront en plus les logos et/ou noms des mécènes de ce projet qui auront participé à financer moins de 10% des besoins (soit 134 €) ou apporté des lots d'une valeur commerciale de moins de 134 €.

BESOINS

	quantité	durée (h)	Taux	
Location pied des pistes	6		250 €	1 500 €
Affichage A3	1		40 €	40 €
Kakemono	4		35 €	140 €
Banderole partenaires	1		120 €	120 €
Assurance des évènements	6		60 €	360 €
Prestation moniteur de ski encadrant	6	1	30 €	180 €
TOTAL DES BESOINS				2 340 €
RESSOURCES				
Inscriptions	200		5 €	1 000 €
TOTAL DES RESSOURCES				1 000 €
RESTE A FINANCER				1 340 €

SLALOM PARALLELE

Tous les jeudis 17h-18h

ARVIEUX

au pied des pistes
Avant la descente aux flambeaux



Pour tout les niveaux de skieurs
Inscriptions le jour à l'ESF et sur place 5€

A GAGNER AU TIRAGE AU SORT +1 tik tombola pour tous
1 WEEK-END A LA RESIDENCE 100% gagnant
LES GRANGES D'ARVIEUX Nombreux lots
Offert par MonaLisa

Organisé par le Ski-Club **Les Louveteaux du Queyras**



Les Louveteaux
du Queyras



louveteaux.sportsregions.fr



QUEYRAS
Arvieux

La cabane à
PIZZAS



Remontées
mécaniques
du Queyras

Restaurant
Le Coté Pistes



Mona Lisa





Restaurant
Le Jamberoute

Les croquettes
du Queyras



Devenir notre mécène sportif

Le mécénat est un soutien matériel ou financier apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général.

Qui peut être mécène ?

Un **particulier** ou une **entreprise** peuvent être mécènes. Peuvent bénéficier du système du mécénat les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés selon un régime réel d'imposition, quelle que soit la nature de leur activité.

Notre association peut-elle bénéficier du mécénat ?

Oui, car elle est d'intérêt général. Il n'existe pas d'organisme délivrant un label de reconnaissance d'intérêt général.

Un organisme est d'intérêt général s'il répond à trois critères :

- Il ne profite pas à un cercle restreint de personnes ;
- et il a une gestion désintéressée ;
- et il ne mène pas d'opérations lucratives.

Quelle peut être la forme du mécénat ?

Le mécénat peut être :

- **Financier** : c'est-à-dire des dons en numéraire (chèques, virements, etc.)
- **En nature** : le don d'un bien immobilisé (véhicule, mobilier, matériel, etc.), la fourniture de marchandises, l'exécution de prestations de services...

Avantage fiscal du mécénat sportif pour un particulier

Les dons effectués donnent droit à une **réduction d'impôt sur le revenu de 66 %** de leur valeur pour un montant total annuel ne dépassant pas 20 % du revenu imposable du donateur.

Avantages du mécénat sportif pour une entreprise

Le mécénat concrétise **l'ouverture** et le **rapprochement** des mondes économique et associatif dans l'intérêt du **bien commun**.

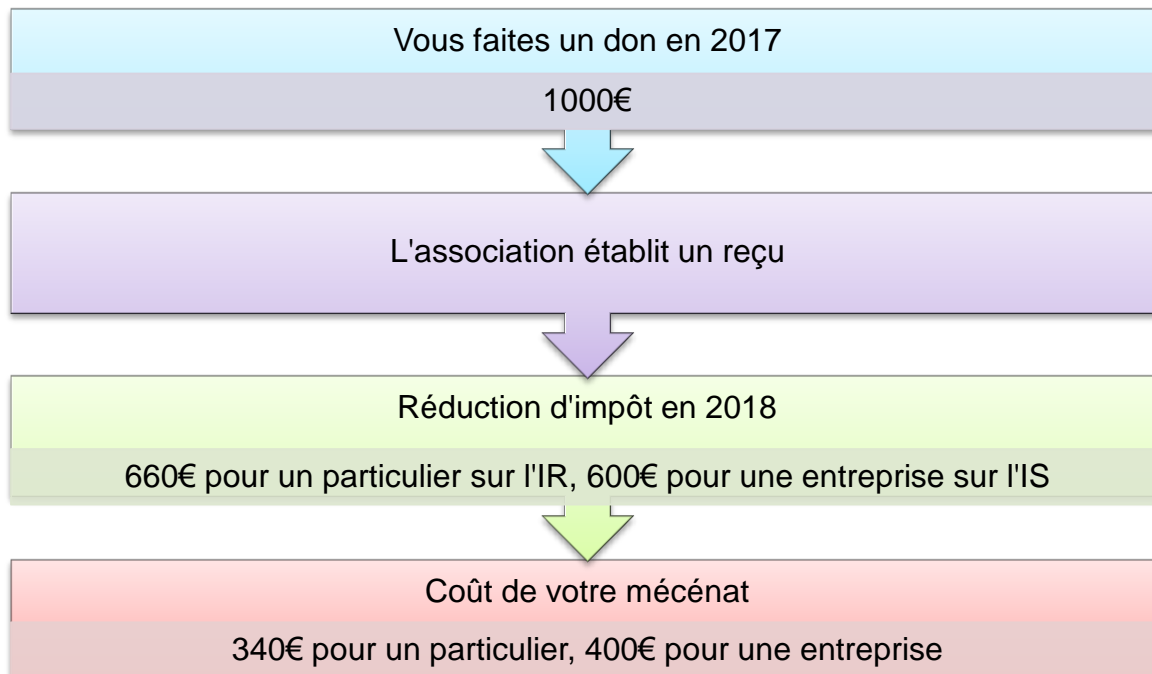
Au-delà de cet intérêt général et de celui d'un bénéfice économique à travers une possible réduction fiscale, le mécénat relève d'une stratégie de communication interne et externe qui renforce l'intégration d'une entreprise au sein de son environnement et la cohésion interne et la motivation de ses salariés.

Les dons effectués donnent droit à une **réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés de 60 %** de leur valeur pour un montant total annuel ne dépassant pas 0,5 % du chiffre d'affaire.

http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/mecenas_brochure_pratique.pdf

http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/mecenas_guide_juridique.pdf

Exemple de don :



Convention de mécénat

Entre :

L'association **Les Louveteaux du Queyras**,

représentée par :

Et l'entreprise mécène :

représentée par :

Et le particulier mécène :

Il est convenu et décidé ce qui suit :

1. La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien à l'association pour le projet suivant :

2. L'entreprise mécène ou le mécène versera à l'association la somme de :

Et/ou

L'entreprise mécène ou le mécène s'engage à apporter, mettre à disposition, prêter à l'association:

représentant une valeur de € :

Et/ou

L'entreprise mécène ou le mécène s'engage à réaliser au profit de l'association la prestation suivante, évaluée à € :

3. L'association s'engage à faire figurer le nom de l'entreprise mécène sur les supports d'information selon les conditions spécifiques de la manifestation.

4. Au terme de la manifestation, l'entreprise mécène reprendra les éléments prêtés à l'association.

5. L'association s'engage à rembourser l'entreprise mécène si elle décide de ne pas réaliser le projet ou de ne plus y faire participer l'entreprise.

6. La présente convention est établie en vertu des dispositions de l'article 238 bis du CGI.

Pour l'association

Nom, fonction, signature

Pour le mécène

Nom, fonction, signature



N° 11580*03
DGFIP

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Numéro d'ordre du reçu

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

LES LOUVETEAUX DU QUEYRAS

Adresse :

N° Ruc LE VILLAGE

Code postal 05350 Commune ARVIEUX

Objet :

L'association a pour objet de développer la pratique du ski et de ses activités assimilées sous
toutes ses formes, avec pour objectif l'accès du plus grand nombre à la pratique
de ces activités physiques et sportives

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du .../.../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :	Prénoms :
Adresse :	
Code postal	Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....